



SECRETARIAT GENERAL – SERVICE DE LA COMMUNICATION (SG-SIRCOM)

SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE 2021 - 2023

Date de publication : 01/07/2021

Sommaire

Introduction	3
Politique d'accessibilité	3
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	3
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
Action de formation et de sensibilisation	3
Recours à des compétences externes	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	4
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	4
Recrutement	4
Traitement des retours utilisateurs	4
Processus de contrôle et de validation	5
Périmètre technique et fonctionnel	5
Recensement	5
Évaluation et qualification	5
Agenda planifié des interventions	5
Plans annuels	5

Mise à jour

Ce schéma est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
version 1.0	01/07/2021

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est une préoccupation majeure liée au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications par le SG-SIRCOM.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de Stéphane MAGUIN (chef du Bureau Assistance et Technologies Numériques) et de l'équipe accessibilité du SG/SIRCOM (accessibilite.communication@finances.gouv.fr).

Sa mission est :

- de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques,
- d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment,
- de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers,
- d'assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Des besoins humains et financiers sont déjà alloués à l'accessibilité numérique et décrits ci-dessous. Une évaluation complémentaire est en cours et aboutira le cas échéant à une mise à jour du présent schéma à l'issue de ce processus.

Une ligne budgétaire dédiée à l'accessibilité numérique est reconduite annuellement pour mener à bien les actions de contrôle et de correction des anomalies techniques.

L'équipe accessibilité du SG/SIRCOM est constituée de plusieurs chefs de projets formés aux problématiques d'accessibilité, qui ont pour rôle :

- d'accompagner la montée en compétences des contributeurs et les créateurs de contenus ;
- d'accompagner les porteurs de projets numériques en phase de conception et de réalisation ;
- de réaliser des audits et de vérifier la bonne correction des anomalies.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels SG-SIRCOM va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications d'éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Des sessions de sensibilisation seront proposées à l'ensemble des agents producteurs ou diffuseurs de contenus numériques au sein du SG/SIRCOM.

Des actions de formation seront également proposées aux agents en charge produire des contenus (audiovisuels, documentaires, graphiques) ou de les diffuser (contributeurs web, community managers) en fonction de leurs besoins et des outils de création et de diffusion utilisés.

Ces actions de sensibilisation et de formation sont en cours de formalisation et seront intégrées au plan de formation du SG/SIRCOM, ainsi qu'au parcours de formation des nouveaux agents.

Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner le SG-SIRCOM dans la prise en compte de l'accessibilité, par exemple les actions de sensibilisation et de formation.

Le SG/SIRCOM dispose d'un marché public permettant de mobiliser les expertises nécessaires à l'accomplissement de ses missions en complément des ressources propres dont il dispose. Le SG/SIRCOM mobilise notamment des intervenants externes pour la réalisation d'audits et la rédaction des recommandations techniques liées aux anomalies que les audits pourraient révéler.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

L'équipe accessibilité du SG/SIRCOM peut être mobilisée pour accompagner les porteurs de projets numériques durant les phases de conception et de réalisation des contenus numériques. L'équipe est également en charge de diffuser la documentation nécessaire à la production et à la diffusion de contenus respectant les critères d'accessibilité.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment. Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures seront adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA, et définir les modalités d'évaluation des candidats dans les appels d'offres.

Recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Ces compétences sont déjà exigées sur certains postes de chefs de projets internet, en particulier ceux publiés par le Bureau Assistance des Technologies Numériques.

À défaut de compétences préexistantes, les nouveaux agents se verront proposer un parcours de sensibilisation et de formation.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente, les demandes seront traitées par l'équipe accessibilité du SG/SIRCOM (accessibilite.communication@finances.gouv.fr).

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

Le SG-SIRCOM gère 8 sites internet, extranet et intranet.

Évaluation et qualification

Chaque site a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2021 à 2023.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique du SG-SIRCOM.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2021	https://www.economie.gouv.fr/accessibilite	01/07/2021
Plan annuel 2022	À venir	À venir
Plan annuel 2023	À venir	À venir